

officiers qui serviraient dans la cavalerie, l'artillerie, l'ingénierie et l'infanterie. Argument militant en sa faveur, le collège répondrait aussi aux besoins d'ingénieurs pour des projets civils aussi bien que militaires. Une fois élaboré le cours de quatre ans, le collège accueillerait 96 cadets.

Ce plan fut bien accueilli aux Communes, les principales interventions venant de députés souhaitant accueillir le collège dans leur circonscription. Le gouvernement n'avait pas annoncé où il serait situé, se bornant à dire qu'on se proposait de l'installer dans l'une des villes de garnison du pays. Mais Mackenzie avait travaillé aux tours Martello, à Kingston, quand il était jeune maçon et, en juin, il revisita Fort Henry, site de l'école d'artillerie de la milice canadienne. À la fin de l'année, il fut annoncé que le collège militaire serait situé à Kingston. Les cours commencèrent au collège en 1876.

Le député Louis Riel

Les moments les plus dramatiques de la session de 1874 sont survenus à la suite d'un affrontement entre députés francophones et anglophones au sujet du siège de Louis Riel.

M. Riel, leader métis de la Rivière-Rouge qui avait contribué à faire obtenir au Manitoba le statut de province en 1870, était une personnalité extrêmement controversée en 1874. Sa décision, en tant que leader d'un gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge d'exécuter un opposant de l'Ontario, l'orangiste récalcitrant Thomas Scott, avait outragé les habitants de la province de Scott. M. Riel avait été inculpé du meurtre de Scott devant un grand jury au Manitoba et le gouvernement de l'Ontario avait offert une récompense de 5 000 \$ pour son arrestation. La promesse du gouvernement qu'il n'y aurait pas de poursuites judiciaires contre les participants au soulèvement de la Rivière-Rouge venait compliquer l'affaire. Cette amnistie avait été accordée par proclamation du Gouverneur-Général en décembre 1869, avant la mort de M. Scott. L'amnistie pour M. Riel et ses compagnons avait fait l'objet de discussions au cours des négociations entourant la loi du Manitoba, mais aucun engagement formel n'avait été pris.

Reconnaissant la nature incendiaire du problème posé par M. Riel, le gouvernement Macdonald lui avait secrètement versé une allocation pour vivre aux États-Unis. Cependant, M. Riel était revenu à la Rivière-Rouge, au sein de la communauté métisse qui le considérait comme un héros. Lors des élections générales de 1872, on l'avait convaincu de ne pas se porter candidat pour le siège métis de Provencher, au sud de Fort Garry, et il avait permis à sir George-Étienne Cartier, défait plus tôt à Montréal, d'obtenir le siège par acclamation. Ce geste concret d'appui au gouvernement Macdonald ne lui a cependant pas valu l'amnistie souhaitée. Après la mort de M. Cartier, M. Riel a été élu dans Provencher à l'occasion d'une élection partielle tenue en octobre 1873 et, de nouveau, aux élections générales de 1874.

Peu de temps avant l'ouverture de la première session de la troisième législature, M. Riel est venu en secret à Ottawa et, accompagné par le docteur J.-B. Romuald Fiset, député libéral de Rimouski, il a prêté serment à titre de député de la Chambre des communes. Ce geste a suscité un débat passionné entre députés anglophones et francophones. La plupart des députés de l'Ontario voyaient en M. Riel le meurtrier de Thomas Scott et un fugitif. Pour leur part, les députés du Québec l'honoraient comme un héros ayant défendu la foi catholique et la culture francophone dans le Nord-Ouest. Ils insistaient sur le fait que sir George Cartier lui avait garanti, au nom du gouvernement Macdonald, une amnistie pour sa conduite au cours des incidents de la Rivière-Rouge. Cette affaire mettait le nouveau